

**Arrêté du 24 mars 2021 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal judiciaire de Saint-Nazaire
NOR : JUSB2109699A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;
Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;
Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 10 janvier 2021, mis fin aux fonctions de Madame Typhaine PERRIOT, secrétaire administrative, en sa qualité de régisseuse titulaire au tribunal judiciaire de Saint-Nazaire.

Article 2

Il est, à compter du 10 janvier 2021, mis fin aux fonctions de Madame Isabelle MARTENS (LE GALL), adjointe administrative principale, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal judiciaire de Saint-Nazaire.

Article 3

Madame Isabelle MARTENS (LE GALL), adjointe administrative principale, est, à compter du 10 janvier 2021, nommée à titre exceptionnel pour une période de 6 mois, régisseuse intérimaire au tribunal judiciaire de Saint-Nazaire.

Article 4

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de RENNES, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 24 mars 2021

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes
La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité
professionnelle,

Aude TORCHY

